



## EXTRAIT DE LA NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE (Art. L.2121-12 CGCT) DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2023

### Budget supplémentaire 2023 de la commune - Approbation

---

**Monsieur Jean-Pierre RICO, Maire :**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-1 et suivants ;

Vu la délibération du 02/02/2023 relative à l'adoption du budget primitif 2023 du budget annexe de la commune de Pérois ;

Le budget supplémentaire de l'exercice 2023 permet :

- d'effectuer la reprise des résultats de clôture au 31 décembre 2022 ;
- d'ajuster les crédits votés au budget primitif 2023 ;

Les principales modifications sont les suivantes :

#### FONCTIONNEMENT

- En recettes : inscription de l'excédent de fonctionnement : 1 644 042,39 €

Ajustement des recettes de fonctionnement suite aux notifications de DGF et d'impôts reçues de l'État.

*NB : La commune perçoit cette année de la dotation de base à hauteur de 42 K€ alors qu'elle était à 0 en raison d'un abondement exceptionnel de l'enveloppe globale nationale à hauteur de 320 M€ après 4 années de baisse dans le cadre de la contribution des collectivités au redressement des finances publiques (2014-2017) et 5 années de stabilité (2018-2022). Cet abondement a permis de financer la hausse de la péréquation du bloc communal sans recourir à l'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes.*

Recette de remboursement des charges de CNRACL par People and Baby dans le cadre de la Délégation de service public des crèches.

- En dépenses augmentation du virement à la section d'investissement (023) de 1 673 K€.

#### INVESTISSEMENT

- En recettes : inscription des restes à réaliser pour un montant de 131 800,00 € (50 k€ de mécénat, 1800 € de subvention pour l'équipement des archives et 80 k€ de subvention du conseil Départemental pour les espaces verts de la commune) et de l'excédent de fonctionnement capitalisé de 712 975,14 € ainsi que du virement de la section de fonctionnement. L'emprunt est diminué de - 900 000,00 €.

- En dépenses : report du déficit de 504 237,69 € et des 340 537,45 € de restes à réaliser (études pour 19k€, logiciels pour 34 k€, subventions façades pour 43 k€, et travaux et équipements divers pour 244 k€) l'équilibre étant assuré par l'inscription de dépenses nouvelles.

Libellé Section	Type de mouvement	Code Ch.	Libellé Chapitre par nature	Dépense	Recette
⊖ Fonctionnement	⊖ Ordre entre sections	⊖ 023	Virement à la section d'investissement	1 672 707,39	
	<b>Total Ordre entre sections</b>			<b>1 672 707,39</b>	
	⊖ Réel	⊖ 002	Résultat de fonctionnement reporté		1 644 042,39
		⊖ 731	Fiscalité locale		-148 265,00
		⊖ 74	Dotations et participations		76 930,00
		⊖ 75	Autres produits de gestion courante		100 000,00
	<b>Total Réel</b>				<b>1 672 707,39</b>
<b>Total Fonctionnement</b>				<b>1 672 707,39</b>	<b>1 672 707,39</b>
⊖ Investissement	⊖ Ordre entre sections	⊖ 021	Virement de la section de fonctionnement		1 672 707,39
	<b>Total Ordre entre sections</b>				<b>1 672 707,39</b>
	⊖ Réel	⊖ 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	504 237,69	
		⊖ 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	712 975,14
		⊖ 13	Subventions d'investissement		131 800,00
		⊖ 16	Emprunts et dettes assimilées	3 088,00	-899 726,00
		⊖ 20	Immobilisations incorporelles	85 335,04	
		⊖ 204	Subventions d'équipement versées	43 025,02	
		⊖ 21	Immobilisations corporelles	982 070,78	
	<b>Total Réel</b>			<b>1 617 756,53</b>	<b>-54 950,86</b>
<b>Total Investissement</b>				<b>1 617 756,53</b>	<b>1 617 756,53</b>
<b>Total général</b>				<b>3 290 463,92</b>	<b>3 290 463,92</b>

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Adopter le budget supplémentaire 2023 de la ville qui reprend notamment les résultats 2022.